

# CONSETEMENT RELATIF À LA CUEILLETTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE CADRE D'UNE RÉCLAMATION

Donné en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (la Loi)

Espace pour identifier votre cabinet d'expertise en règlement de sinistre

## SINISTRE VISÉ

N° du dossier de sinistre

N° de la police d'assurance

Nom de l'expert en sinistre

Date du sinistre

Assureur (ci-après l'Assureur)

N° de certificat de l'expert en sinistre

## OBJET DU CONSETEMENT – FINS DE LA COLLECTE

Une réclamation a été présentée à l'Assureur en relation avec le sinistre précité.

Dans ce contexte, l'Assureur ouvre un dossier afin d'y consigner les renseignements nécessaires pour traiter cette réclamation.

Dans le cadre de l'enquête relative à cette réclamation et dans le traitement de celle-ci, l'Assureur, par le biais de ses mandataires, dont notamment l'expert en sinistre qui sera assigné à cette réclamation, sera appelé à recueillir des renseignements personnels auprès de vous, de tiers, de même qu'à les communiquer à d'autres personnes, le cas échéant. Il est possible que les renseignements soient communiqués hors du Québec.

Seuls les renseignements nécessaires aux fins de l'enquête et au traitement de cette réclamation pourront être recueillis et communiqués et ils ne seront utilisés qu'à ces seules fins. Les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi en lien avec ces renseignements personnels sont détaillés au verso de ce formulaire. Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication de ces renseignements, tel qu'également que prévu au verso. Cependant, dans ce cas, nous pourrions refuser ou ne plus être en mesure de traiter la réclamation et fournir le service demandé.

## CONSETEMENT À LA CUEILLETTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je, \_\_\_\_\_, autorise l'Assureur et ses mandataires à :

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

**1. Recueillir auprès de tiers**, soit les personnes, entreprises et organismes ci-après cochés, tous les renseignements personnels nécessaires me concernant afin de permettre à l'Assureur et à ses mandataires de compléter leur enquête et de traiter ma réclamation

**2. Communiquer à des tiers**, soit les personnes, entreprises et organismes ci-après cochés, tous les renseignements personnels nécessaires me concernant contenus dans le dossier mentionné en objet ou qui pourraient être recueillis dans le cadre de l'enquête menée relativement à la réclamation présentée.

J'autorise la cueillette auprès de		J'autorise la communication à		Personnes, entreprises et organismes	Exemples de renseignements personnels visés
Oui	Non	Oui	Non		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compagnies d'assurances	Historique des réclamations et du dossier d'assurance de l'assuré
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cabinets en assurance de dommages ou en expertise de règlement de sinistres	Historique des réclamations et communication auprès des experts en sinistre ayant agi dans ces réclamations
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Institutions financières et caisses d'économie	Situation financière de l'assuré et historique de crédit
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agents de renseignements personnels et organismes d'évaluation de crédit	Historique de crédit et existence de dettes ou de créances hypothécaires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Services d'incendie - N° de rapport :	Rapport d'incendie et communication auprès des pompiers, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Services de police - N° de rapport :	Rapport d'événement et communication auprès des policiers, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autorités municipales, civiles et gouvernementales	Rapport d'événement et communication auprès de la sécurité publique, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estimateurs, évaluateurs, architectes et ingénieurs	Plans, devis, évaluation et rapport d'évaluation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fournisseurs de biens et/ou de services	Factures, preuves d'achat, d'entretien ou de réparation, preuve de créance, contrat de location et relevé d'utilisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Employeurs et ex-employeurs	Propriété d'un bien à usage professionnel
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parents, amis, voisins et connaissances	Déclarations concernant les circonstances entourant le sinistre ou encore les habitudes de l'assuré
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute autre personne, entreprise ou organisme susceptible de fournir à l'Assureur de l'information permettant l'analyse de la réclamation, soit : _____ _____	

Ce consentement n'est donné qu'aux seules fins de l'enquête et du traitement de la réclamation présentée, et ce, uniquement pour la durée nécessaire à la réalisation de ces démarches.

Formulaire réalisé par :

Signature de l'assuré(e) / réclamant(e)

Date

## DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DE CONSENTEMENT

- Les renseignements personnels obtenus en vertu du présent consentement seront conservés conformément à la Loi et seuls les employés de l'Assureur, ses mandataires et les personnes autorisées par la Loi y auront accès lorsqu'ils s'avèrent nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, pour les fins autorisées seulement.
- Une demande d'accès aux renseignements personnels contenus à ce dossier peut être présentée en transmettant une demande écrite à cet effet à la personne responsable de la protection des renseignements personnels, à l'adresse suivante :
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_

Cette demande sera traitée dans les 30 jours de sa réception, et ce, suivant les dispositions pertinentes de la Loi et du *Code civil du Québec*.

- Une demande de rectification peut être formulée à l'égard d'un renseignement personnel inexact, incomplet ou équivoque, de même que si sa collecte, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la Loi. Une telle demande sera également traitée dans les 30 jours de sa réception, et ce, suivant les dispositions pertinentes de la Loi et du *Code civil du Québec*.
- Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation et la communication des renseignements en communiquant, par écrit, avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse ci-dessus. Cependant, en cas de retrait de votre consentement, il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'offrir le service demandé, notamment de traiter votre réclamation.

### Extraits de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

#### Collecte de renseignements.

4. Toute personne qui exploite une entreprise et qui, en raison d'un intérêt sérieux et légitime, recueille des renseignements personnels sur autrui doit, avant la collecte, déterminer les fins de celle-ci.

#### Renseignements nécessaires.

5. La personne qui recueille des renseignements personnels sur autrui ne doit recueillir que les renseignements nécessaires aux fins déterminées avant la collecte.

Ces renseignements doivent être recueillis par des moyens licites.

6. La personne qui recueille des renseignements personnels sur autrui doit les recueillir auprès de la personne concernée, à moins que celle-ci ne consente à la cueillette auprès de tiers.

[...]

#### Information.

8. La personne qui recueille des renseignements personnels auprès de la personne concernée doit, lors de la collecte et par la suite sur demande, l'informer:

1° des fins auxquelles ces renseignements sont recueillis;

2° des moyens par lesquels les renseignements sont recueillis;

3° des droits d'accès et de rectification prévus par la loi;

4° de son droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis.

Le cas échéant, la personne concernée est informée du nom du tiers pour qui la collecte est faite, du nom des tiers ou des catégories de tiers à qui il est nécessaire de communiquer les renseignements aux fins visées au paragraphe 1° du premier alinéa et de la possibilité que les renseignements soient communiqués à l'extérieur du Québec.

Sur demande, la personne concernée est également informée des renseignements personnels recueillis auprès d'elle, des catégories de personnes qui ont accès à ces renseignements au sein de l'entreprise, de la durée de conservation de ces renseignements, ainsi que des coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels.

L'information doit être transmise à la personne concernée en termes simples et clairs, quel que soit le moyen utilisé pour recueillir les renseignements.

#### Confidentialité et renseignements personnels sensibles.

12. Un renseignement personnel ne peut être utilisé au sein de l'entreprise qu'aux fins pour lesquelles il a été recueilli, à moins du consentement de la personne concernée. Ce consentement doit être manifesté de façon expresse dès qu'il s'agit d'un renseignement personnel sensible.

[...]

#### Interdiction.

13. Nul ne peut communiquer à un tiers les renseignements personnels qu'il détient sur autrui, à moins que la personne concernée n'y consente ou que la présente loi ne le prévoie.

Le consentement doit être manifesté de façon expresse dès qu'il s'agit d'un renseignement personnel sensible.

#### Consentement manifeste.

14. Un consentement prévu à la présente loi doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Il est demandé à chacune de ces fins, en termes simples et clairs. Lorsque la demande de consentement est faite par écrit, elle doit être présentée distinctement de toute autre information communiquée à la personne concernée. Lorsque celle-ci le requiert, lui est prêté assistance afin de l'aider à comprendre la portée du consentement demandé.

Le consentement du mineur de moins de 14 ans est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. Le consentement du mineur de 14 ans et plus est donné par le mineur, par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur.

Le consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins auxquelles il a été demandé.

Un consentement qui n'est pas donné conformément à la présente loi est sans effet.

Initiales (de la personne qui donne le consentement) : \_\_\_\_\_

Formulaire réalisé par :